

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2025/104**

**Membres en exercice** : 27

**Membres présents** : 18

**Membres absents** : 9

**Dont membres représentés** : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

**Sont présents** : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Pascale PUY, Joël PACULL, Françoise CAMPREDON, Karine CAROLA, Yannick COSTA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Laurence BARBERA, Chrystelle CARLOS LEBOEUF, Jean-Pascal GARDELLE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Blaise FONS (pouvoir donné à Guy PALOFFIS), Yves ESCAPE (pouvoir donné à Jean TELASCO), Liliane HOSTALLIER-SARDA (pouvoir donné à Pascale PUY), Carine DEVOYON, (pouvoir donné à Laurence BARBERA),

**Absents excusés** : Marc BILLES, Xavier ROCA, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON, Evelyne SARRAZIN.

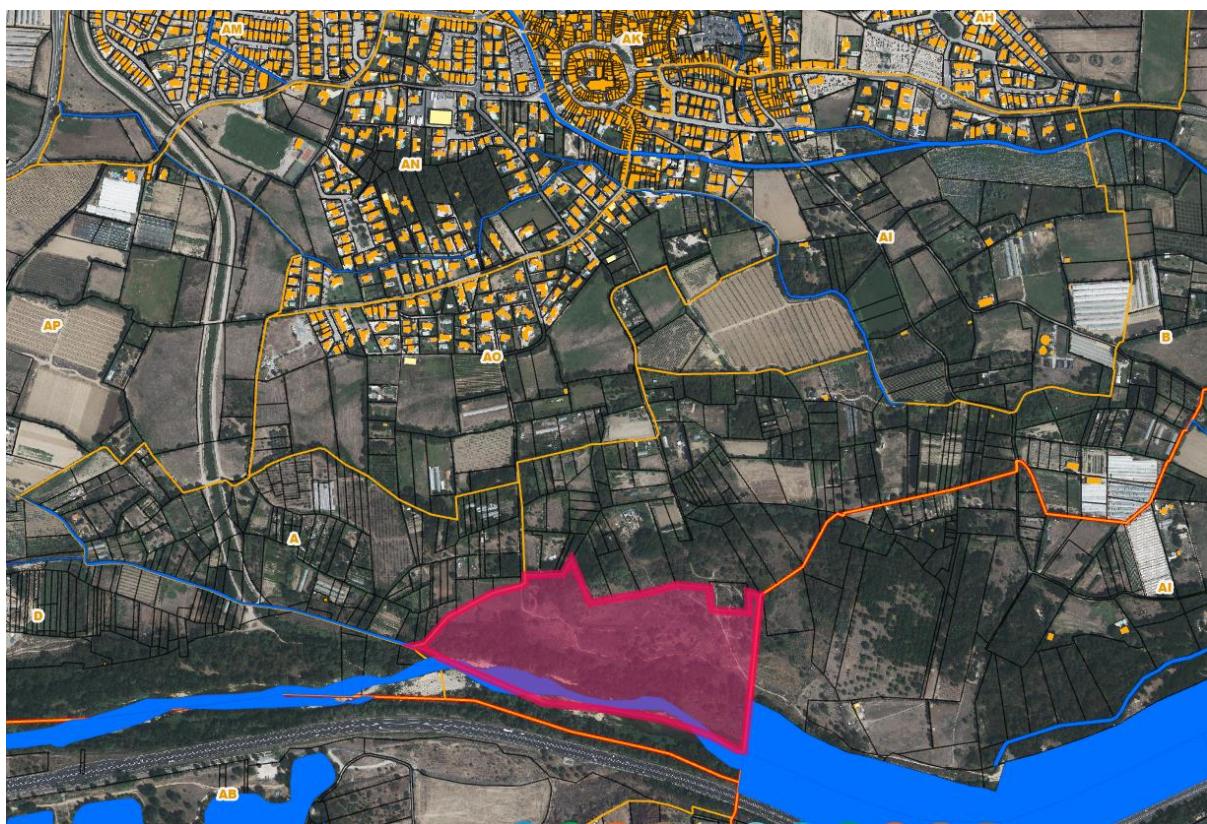
**Secrétaire de séance** : Chrystelle CARLOS LEBOEUF

**Date de la convocation** : 07/11/2025

**ACQUISITION PARCELLE B n°1285**  
**BIENS NON DELIMITES (BND)**

**RAPPORTEUR** : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle la discussion évoquée en conseil municipal du 24 juillet 2025 relative à la parcelle B n°1285 (d'une superficie de 125 470 m<sup>2</sup>), concernée par le projet Es Têt. Lors de cette séance, il avait indiqué envoyer des courriers aux propriétaires afin de leur proposer d'acquérir tout ou partie de cette parcelle divisée en BND (Biens Non Délimités) au prix de 6 000 € l'hectare.



M. le Maire informe l'assemblée de l'accord de quelques propriétaires :

- Messieurs Rémy BILLES, Michel BILLES et Claude BILLES, propriétaires de 15 756 m<sup>2</sup>
- M. Gilbert BILLES, propriétaire de 15 756 m<sup>2</sup>
- M. Florent BILLES, propriétaire de 15 756 m<sup>2</sup>

Il propose au Conseil Municipal d'acquérir les parts de Biens Non Délimités (BND) des propriétaires de la parcelle B n°1285 désignés ci-dessus au prix de 6 000 €/ha.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **DECIDE** d'acquérir les parts de Biens Non Délimités des propriétaires de la parcelle B n°1285 désignés ci-dessous au prix de 6 000 €/ha :

- Messieurs Rémy BILLES, Michel BILLES et Claude BILLES, propriétaires de 15 756 m<sup>2</sup>, soit un montant de 9 453.60 €
- M. Gilbert BILLES, propriétaire de 15 756 m<sup>2</sup> soit un montant de 9 453.60 €
- M. Florent BILLES, propriétaire de 15 756 m<sup>2</sup> soit un montant de 9 453.60 €

► **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition, dont les frais seront à la charge de la Commune, l'acte devant être passé par devant Maître Jean-Charles GOUVERNAIRE, Notaire associé à MILLAS.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

**LE MAIRE,**

**Jean-Paul BILLES.**

*Transmis en Préfecture le :  
Affiché le :*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.*